

## MEDECIN DE PREVENTION F/H

<b>Profil du candidat :</b> Médecin de prévention
<b>Poste à pourvoir par voie contractuelle (ou détachement sur contrat)</b>
<b>Niveau d'études minimum requis :</b> Niveau I : Bac + 8 Doctorat ou diplôme équivalent
<b>Nombre de jours de travail hebdomadaire :</b> 4 jours
<b>Localisation :</b> ENS de Lyon, 15 parvis René Descartes, 69007 Lyon

### CONTEXTE :

Déployant ses formations auprès de 2 300 étudiants, elle emploie environ 1 100 personnes : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de bibliothèque, administratifs, technique, sociaux et de santé.

L'ENS de Lyon développe une recherche et une formation de premier plan dans les domaines des sciences exactes et expérimentales (biologie, chimie, informatique, mathématiques, physique, sciences de la Terre) et des sciences humaines et sociales (lettres et arts, langues, sciences humaines, sciences sociales).

Au sein du service de prévention et santé au travail, le Service médical de Prévention est composé d'une équipe pluridisciplinaire de deux médecins de prévention, d'une infirmière en Santé au Travail, de deux médecins de médecine préventive et de deux infirmières pour les étudiants, d'une psychologue pour les étudiants et doctorants et d'une secrétaire médicale (secrétariat médical et administratif).

Le médecin de prévention intervient sur toutes les questions touchant à la santé au travail conformément aux dispositions du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

### MISSIONS :

Les activités du médecin sont réglementées par le code de déontologie médicale (articles E.4127-1 à R.4127-112 du Code de la Santé Publique), lui garantissant le respect du secret professionnel et l'indépendance professionnelle et dans le cadre du décret 82- 453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Dans le cadre de l'article 24 et 24-1 dudit décret, sur le périmètre qui vous sera attribué, vos missions sont les suivantes :

- Assurer le suivi médical des agents de profils professionnels variés, en particulier ceux présentant des risques professionnels ou nécessitant un suivi médical renforcé et des normaliens élèves

- Proposer toute amélioration des conditions de travail, d'hygiène des locaux
- Proposer des adaptations de poste, justifiées par l'état de santé des agents
- Participer à l'Analyse des causes de tout accident du travail ou maladie professionnelle et contribuer à la recherche de mesures susceptibles de prévenir de nouveaux accidents
- Participer et initier des actions de prévention et des campagnes d'information
- Établir et mettre à jour périodiquement les fiches relatives à l'exposition aux risques professionnels sachant que certains laboratoires de recherche présentent des expositions assimilées à des risques industriels
- Proposer ou pratiquer des vaccinations et assurer l'information nécessaire, notamment aux chercheurs partant en mission à l'étranger.

Pour effectuer l'ensemble de vos missions, vous travaillerez en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le charge de mission handicap, la responsable du service de prévention et santé au travail (SPST), la DRH et le DGS.

Vos actions s'inscrivent dans le cadre d'une dynamique de collaboration avec l'ensemble des professionnels du service (infirmières santé au travail, psychologue du travail, personnel administratif). Elles s'inscrivent également dans le cadre d'un travail en réseau (mission handicap, service social, développement RH, préventeurs). A ce titre, vous serez amené à participer à des réunions de travail pluri professionnelles.

Chaque année, vous contribuerez à dresser le bilan de l'activité du Service de Médecine de Prévention pour l'année civile écoulée, qu'il s'agisse de votre activité à l'égard de la surveillance médicale des agents ou de votre activité de tiers temps en milieu professionnel.

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :**

En référence au décret du 7-8-2002 art 2 (JO du 11-8-2002) et au code du travail (Art R4623-2) :

Diplôme D'État de docteur en médecine en possession de l'autorisation d'exercer et d'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ou équivalent ;
- Avoir été inscrit au tableau de l'ordre comme spécialiste en médecine du travail dans les conditions prévues aux deuxième et huitième alinéas de l'article 9 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 ;
- Avoir été autorisé, à titre exceptionnel, à poursuivre son exercice en tant que médecin du travail en application de l'article 28 de la loi n°28 de la loi n°98-535 du 1er juillet 1998 ou de l'article 189 de la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Être titulaire d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

### **PROFIL RECHERCHÉ :**

#### **Connaissances transversales :**

- Réglementation applicable au domaine d'activité professionnelle
- Statuts, règlements et procédures de gestion des personnels des établissements publics
- Organisation et fonctionnement de la recherche et de l'enseignement supérieur en France souhaitée



**Savoirs :**

- Capacité à conduire et accompagner un projet
- Capacité à structurer et rédiger des documents d'aide à la décision, des notes techniques ou administratives, des protocoles, procédures d'urgences, des documents de synthèse ou de bilan permettant d'éclairer la décision de la direction du SPST et de la Présidence de l'ENS.

**Savoir être :**

- Bon relationnel et sens du travail en équipe
- Disponibilité et réactivité
- Sens de l'analyse et force de proposition
- Capacité de dialogue institutionnel

Les dossiers de candidature, composés d'un **CV et d'une lettre de motivation** devront être adressés par mail à l'adresse suivante [gestion.competences@ens-lyon.fr](mailto:gestion.competences@ens-lyon.fr).

**Poste à pourvoir dès que possible**

